

	<p align="center">Groupe de travail « Occupation du Sol »</p> <p align="center">16 décembre 2021 – 14h à 16h30 Visio Teams et présentiel</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Compte-rendu</p>	<p align="center">9 pages</p> <p align="center">Rédacteur : Florent Sourisseau</p> <p align="center">Date : 20/12/2021</p>
---	---	--

Le fichier Powerpoint présenté en réunion figure en annexe au compte-rendu.

QUELQUES STATISTIQUES EN PREAMBULE

La réunion a compté 38 participants sur 46 inscrits ; la liste des participants figure en annexe.

En préambule à la réunion est demandé aux participants qui ne l'auraient pas fait de remplir le questionnaire envoyé la veille sur la plateforme Klaxoon. Avec 33 participants, les résultats finaux figurent ci-dessous :

	OUI	NON
Êtes-vous familiarisé avec les missions d'OPenIG dans la région Occitanie ?	87%	13%
Savez-vous ce qu'est une Unité Minimale de Collecte ?	57%	43%
Connaissez-vous la différence entre la couverture et l'usage dans la nomenclature 2D OCSGE ?	63 %	37%
Votre organisme a-t-il besoin d'actualiser les données OCS sur son territoire ?	70%	30%

- **Connaissez-vous la position de votre structure sur le projet OCS ID (budget 2022 ou 2023) ?**
 - 73% Ne se prononce pas
 - 15% Ma structure ne pourra pas financer mais veut apporter son expertise au sein du groupe de travail
 - 8% Volonté de production de données avec recherche de financement
 - 4% Volonté de production de données avec capacité de financement

A l'issue des résultats du questionnaire, il est précisé que le GT OCS qui se réactive autour de la proposition du projet OCS Interdépartementale à l'initiative de l'Agence d'Urbanisme Pyrénées Catalanes (AURCA) et porté par OPenIG, vise à rassembler les géomaticiens et acteurs de l'aménagement intéressés par la méthode employée, ainsi que les thématiques occupation du sol de façon plus large.

0 – RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- OPenIG et l'OCS
- 2 - Présentation du projet
- 3 - Financement
- 4 - Calendrier
- 5 - Tour de table
- 6 - Organisation

I – OPENIG ET L'OCS

(diapos 4 à 9)

Florent Sourisseau débute la présentation en revenant rapidement sur la présence d'OPenIG dans la Région Occitanie, comptabilisant 181 adhérents directs et 1633 membres ayant-droits à la date du 30 septembre 2021, principalement des collectivités et EPCI.

En tant que plateforme régionale de la Région Occitanie, OPenIG travaille sur six axes :

- création et copilotage de la stratégie de l'information géographique
- gestion d'une Infrastructure de Données Géographiques (IDG)
- construction de référentiels de données géographiques
- sensibilisation et information auprès des adhérents
- stratégie de communication et de promotion de l'information géographique
- **portage technique et financier des projets liés à l'information géographique**

Le projet Occupation du Sol interdépartementale (OCS ID) s'inscrit pleinement dans ce dernier axe et s'associe aux actions passées et présentes d'OPenIG sur la thématique OCS. En effet, l'association a participé à la diffusion du référentiel OCSGE dans la région Occitanie qui dispose de deux millésimes : 2013 pour l'ancienne région Midi-Pyrénées, 2015 pour l'ancienne région Languedoc-Roussillon. **De multiples bases de données locales** existent également sur le territoire, créées pour répondre aux besoins des acteurs locaux.

Cette diversité d'OCS s'explique par la richesse de cet **outil d'aide à la décision qui permet la réalisation de diagnostics territoriaux**. Elle est mobilisable par une grande variété d'acteurs autour d'approches multiples : aménagement, environnement, agriculture.

OPenIG a travaillé entre 2018 et 2020 à l'accompagnement de la prise en main de l'OCSGE avec le LabOCS, qui s'est penché sur :

- la mesure des correspondances entre OCSOL existant localement et l'OCSGE
- le développement d'une méthodologie pour assurer la continuité de l'exploitation statistique entre OCSOL de natures diverses
- la rédaction de fiches utilisateurs pour créer des indicateurs de consommation de l'espace et autres sur diverses thématiques
- le développement d'une méthodologie de mise à jour de millésimes intermédiaires entre les prises de vue aériennes de l'OCS GE

L'OCS contribue à la fabrication d'indicateurs de suivi réglementaire à intervalles réguliers, utilisation qui redouble d'importance avec la **promulgation de la loi Climat et Résilience en août dernier, comportant l'objectif ZAN** (Zéro Artificialisation Nette). Les décrets d'application avec les définitions des différentes notions de consommation d'espaces et d'artificialisation sont attendus pour le début de l'année 2022. **La loi prévoit une réduction par deux de la consommation d'espaces sur la période 2021-2030 par rapport à la décennie précédente et une zéro artificialisation nette pour 2050, soit l'arrêt de l'artificialisation des sols sans compensation (désartificialisation, renaturation, restauration de sols et leurs fonctions),**

OPenIG suit de près l'objectif ZAN, en participant notamment à un Groupe de Travail piloté par la Région et où se réunit une diversité d'acteurs (*CEREMA, l'Agence Régionale de la Biodiversité, la SAFER, la DREAL, l'AUAT, l'AURCA, l'AUDRNA, l'URCAUE, EPF d'Occitanie, Chambre régionale d'agriculture, OPenIG*). L'objectif ZAN sera porté au niveau régional par les SRADDET, à partir duquel il se déclinera à l'échelon local dans les documents d'urbanisme (PLUI et SCOT).

À l'échelon national, le processus de réponse à cet objectif avance rapidement :

- l'observatoire de l'artificialisation disponible sur le portail de l'artificialisation des sols¹ recense déjà des indicateurs calculés sur la base de fichiers fonciers retravaillés par le CEREMA.
- développement de l'outil SPARTE qui fait le lien entre la réglementation et les projets d'aménagement des collectivités en favorisant la mise en œuvre du "Zéro Artificialisation Nette".

¹ [Portail de l'artificialisation des sols | Portail de l'artificialisation \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://portail-artificialisation.gouv.fr/)

L'IGN travaille au déploiement de l'OCSGE sur toute la France avec une nouvelle méthodologie faisant appel à l'Intelligence Artificielle. La rapidité de production du processus devrait permettre de couvrir tous les départements de France d'ici 2024, qui disposeront ainsi de deux millésimes. La nomenclature reste identique à l'ancienne OCSGE, excepté la division de l'US 235 (Production secondaire, tertiaire et Usage Résidentiel soit les « les tâches urbaines ») en trois unités distinctes. Hélène Durand précise que sont introduites de fortes disparités entre les territoires en raison du changement de méthode.

II - PRESENTATION DU PROJET

(diapos 10 à 16)

Florent Sourisseau présente la proposition de l'OCS interdépartementale (appelée « OCS ID) de l'AURCA et la manière dont ce projet s'inscrit dans les missions d'OPenIG.

L'objectif territorial de mutualisation initial porte sur l'intégralité des Pyrénées-Orientales mais également sur une partie de l'Aude et de l'Hérault (environ 7000 km²). La proposition méthodologique initiale de l'AURCA est de **reprenre la nomenclature bi-dimensionnelle de l'OCSGE et d'y imbriquer de nouveaux niveaux, déclinables selon la demande des acteurs de l'aménagement. La démarche répondrait ainsi à deux objectifs :**

- **caractériser plus finement et qualitativement les sols que ne le fait l'OCSGE.**
- **Décliner les données OCSGE localement.**

Elle répond aux attentes de différents adhérents, communiquées à OPenIG ces derniers mois.

La nomenclature bi-dimensionnelle de l'OCSGE est ensuite exposée (couverture, CS & usage, US). Il est rappelé l'intérêt de croiser ces deux dimensions (exemple des pistes aériennes détectables grâce au croisement du CS « Zones bâties » avec l'US « aérien »). Puis est présenté un organigramme illustrant l'imbrication de nouveaux niveaux fictifs de nomenclature à la demande d'un hypothétique *adhérent* « a » (Diapo 13) :

- A la classe CS Feuillus sont imbriquées trois sous-catégories (chênes, frênes et châtaigniers).
- À la classe CS Conifères sont imbriquées deux sous-catégories (pin d'Alep et pin pignon)

Les niveaux étant déclinables dans le projet OCS ID, *un adhérent* « b » pourrait par exemple développer les zones bâties. On peut supposer que plusieurs adhérents soient intéressés pour développer les mêmes niveaux au sein de cette mutualisation.

Pour mener à bien ce projet, **d'autres CRIGEs en France ont été consultés**. Il ressort de ces entretiens que nombre d'entre eux **partagent la préoccupation de créer des données valorisables à long terme et comparables à l'échelle nationale**. Plusieurs régions ont déjà travaillé sur ce sujet, notamment à travers des élaborations plus ou moins abouties de nomenclatures.

La spécificité de la proposition de l'AURCA est de **reprenre l'intégralité des deux dimensions de la nomenclature de l'OCSGE sans modification des classes – à l'exception de l'US 235 qui serait divisée en trois unités –**. En outre, le projet OCS ID n'a pour le moment pas de budget propre et n'est pas porté une seule collectivité territoriale : il s'agit d'une **agrégation de demandes locales dans une approche ascendante**.

Hélène Durand rappelle qu'Alisé géomatique a travaillé auprès de plusieurs régions à ce sujet et qu'un projet similaire à l'OCS ID (Amélioration de la nomenclature OCSGE sans modification des classes) s'applique à la Normandie. Elle souligne que c'est un sujet complexe et que la difficulté réside principalement dans la sémantique. Madame Durand ajoute qu'il ne faut pas seulement prendre en compte les expériences ascendantes et descendantes et que la norme CNIG est dépassée sur beaucoup de sujets.

Serge Herviou passe à une explication plus approfondie de la proposition de projet OCS ID, rappelant que l'AURCA est une association dont l'un des buts est d'aider ses membres à mutualiser le financement de couches d'occupation du sol, de préférence compatibles avec l'OCSGE, afin de suivre la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols. Les structures porteuses de SCOT et de PLUI désirent disposer de données plus précises que celles de l'OCSGE, tout en s'assurant que ces dernières soient compatibles avec les indicateurs nationaux. Serge Herviou note que « **le mille-feuille administratif** » de la Région peut être **une force de financement, relevant que sur chaque point du territoire occitan se superposent entre 6**

et 13 structures. Selon ses estimations, **l'apport de quelques milliers d'euros par structure participante** serait suffisant pour financer les différents aspects du projet :

- production de données
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- contrôle qualité

Différents aspects techniques sont énumérés :

- la dénomination d'un/de dénominateur/s commun/s
- la nécessité d'élargir le nombre des participants, qu'ils soient motivés par des intérêts techniques, administratifs ou financiers
- question de l'enrichissement de la donnée sur les millésimes passés
- question du choix des millésimes :
 - Les deux millésimes (2018 + 2021) de la nouvelle chaîne de production de l'OCSGE ne sont pas forcément compatibles avec l'ancienne génération.
 - Différents millésimes et nomenclatures cohabitent sur le territoire régional.

Enfin, il est souligné que la production des données OCS dans la proposition de projet OCS ID ne se focalise pas uniquement sur les besoins d'observation réglementaire de la Loi Climat et Résilience, mais **répond à de nombreuses thématiques**, notamment la protection de la biodiversité, ou l'agriculture.

III – FINANCEMENT

L'AURCA estime pouvoir débloquer entre **10 000 et 15 000 euros de son budget 2021.**

Serge Herviou évalue le coût de l'OCS ID à **15 euros au km²** (à spécifications égales de l'OCSGE + développement de l'US 235, **pour un seul millésime**). Avec Virginie Choppin (AUAT) et Hélène Durand, ils conviennent que le coût dépend du détail des postes de nomenclature et de la qualité de la donnée.

En 2022/ 2023, OPenIG propose :

- de contribuer à la mutualisation du financement à travers la mobilisation de son réseau d'acteurs et la recherche de partenaires
- **de déposer un dossier auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui permettrait de financer entre 40 et 60% du projet total.** Le dossier est pour l'instant en phase d'éligibilité,
- de participer directement au financement avec des montants cependant limités (par exemple, OPenIG participe à hauteur de 5 000 € pour l'initialisation du PCRS de l'Aude).
- **de soutenir les initiatives locales comme l'Appel à Manifestation d'Intérêt ZAN de l'ADEME.** OPenIG accompagne le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) dans cet AMI supportant les initiatives territoriales valorisant le ZAN. L'ADEME apportera aux lauréats **jusqu'à 50 000 euros de financement.**

Serge Herviou défend que le principal levier de financement chez les adhérents de l'AURCA est le suivi de la réglementation. Certains territoires veulent des indicateurs très rapidement et d'autres en ont besoin sur la durée. Il propose que **chaque structure participante à la production de données finance ses niveaux de nomenclature développés.** Il rappelle que SIG L-R – ancêtre d'OPenIG jusqu'en 2017 – avait porté le financement collectif d'une orthophotographie sur l'ancienne région Languedoc-Roussillon en 2012. Les participants du GT intéressés par la production de données OCS sont invités à mobiliser les différents services/directions de leurs structures pour évaluer le budget qu'ils voudraient et pourraient consacrer à ce projet. Serge Herviou incite aussi les participants à communiquer sur le projet avec leurs partenaires potentiellement financeurs.

IV - CALENDRIER

Proposition de dates pour 2022 :

- Début janvier : Envoi du pré-dossier FEDER par OPenIG
- Fin janvier : Nouvelle Réunion du GT OCSOL
- Janvier –février : Annonce des lauréats de l'AMI et démarrage de l'expérimentation « Objectif ZAN »
- 15 février : GT de l'observatoire de suivi des PLUi et SCOT (AURCA)
- Fin 2022 : Production des premières données d'Occupation du Sol

V - TOUR DE TABLE

A. Retours d'expériences

1. Ecosys

Jean-Marie Petiau affirme que l'OCSGE ne répond pas aux besoins des acteurs de terrain pour le diagnostic des territoires à l'échelle de la commune. **La double nomenclature est difficile à utiliser et l'Unité Minimale de Collecte (UMC) n'est pas adaptée**, ce qui oblige les utilisateurs OCS à avoir recours à d'autres typologies. Les **difficultés pour comparer les données dans le temps et l'espace** sur plusieurs thématiques comme les dynamiques végétales ou l'enfrichement, sont soulignées. Ecosys partage donc la volonté de l'AURCA de pouvoir approfondir la nomenclature de l'OCSGE, jugée sur certains aspects trop thématiques.

Serge Herviou rappelle à ce propos que l'OCSGE délivre des données brutes amenées à être déclinées par les utilisateurs pour leur exploitation. La proposition OCS ID va plus loin que cette démarche, ayant pour ambition l'élaboration d'une nouvelle nomenclature imbriquée dans celle de l'OCS GE, réalisable ou non suivant les financements disponibles.

2. PNRGC

Jean-François Raymond annonce que le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) a sollicité OPenIG pour la constitution d'une nouvelle couche occupation du sol, dont il **espère les premiers résultats à la fin de l'année 2022**. Une action InterParcs Midi-Pyrénées (PNRGC + PNR du Haut-Languedoc + PNR des Causses du Quercy + PNR Pyrénées ariégeoises) a permis de se doter en 2012 d'une OCS constituée de 54 classes emboîtées sur la norme Corine Land Cover. Cette OCS a notamment été réalisée grâce à l'apport du satellite Rapid Eye qui a produit des images infrarouges gratuites sur deux dates (hiver/été). **Un travail en interne a déjà été réalisé sur la correspondance de leur nomenclature avec la nomenclature 4 dimensions préconisée par le Conseil National de l'Information Géographique² (CNIG)**, où la dimension « morphologie » se révèle particulièrement utile. **Cette démarche sera poursuivie à partir de la deuxième quinzaine de janvier.**

Jean-François Raymond évoque plusieurs points techniques de vigilance pour la réalisation d'une OCS ID :

- la question des squelettes pour pouvoir comparer les données sur des périodes de 10 ans
- la question de l'UMC qui varie selon les classes de l'OCSGE alors qu'elle est de 2500 m² pour la nomenclature du PNRGC (+ PNR Causses du Quercy+ +PNR du Haut-Languedoc PNR Pyrénées Ariégeoises)

Le PNRGC souhaiterait que des prestataires spécialisés débutent les travaux d'ici 6 mois.

Dans le cadre de sa candidature à l'AMI ZAN de l'ADEME, le PNRGC a mis en avant la révision de la Trame Verte et Bleue, mais aussi le suivi de l'artificialisation en tant que porteur de SCOT. En effet, les Communautés

² Couverture, Usage, Morphologie et caractéristique. L'OCSGE n'a repris que les deux premières

de Communes du PNR veulent identifier les friches urbaines afin de densifier ou renaturer ces espaces, mais aussi enfricher les milieux ouverts.

3. Alisé géomatique

Hélène Durand intervient sur de nombreux points au cours de la réunion. A propos de la nomenclature N4D mentionnée par le PNRGC, elle commente que l'IGN a très rapidement fait marche arrière, ajoutant que derrière le travail de comparaison de nomenclatures réalisé par le PNRGC se trouve la tentative de répondre à une diversité de thématiques (agriculture, agropastoralisme, friches, recolonisation naturelle, fermeture des milieux...)

L'élaboration d'une nouvelle nomenclature requiert une approche pragmatique afin de recouvrir une multitude d'enjeux et éviter le danger de rester théorique. La réappropriation de la nomenclature par les usagers est capitale. De plus, il faut dissocier le contenu d'une nomenclature de sa structuration : la nomenclature bi-dimensionnelle est un frein énorme pour les usagers dans toute la France. Il est envisageable de concevoir des produits permettant le suivi de la consommation d'espaces qui ne soient pas en deux dimensions ; c'est ce qu'Alisé géomatique a proposé à différentes Régions.

Il faut prendre beaucoup de précautions quant à l'exigence de répondre aux enjeux réglementaires car l'élaboration d'une nomenclature doit répondre à de nombreux sujets (comme par exemple le ruissellement) soulignant que la Région Occitanie est particulièrement exposée aux problèmes du réchauffement climatique.

Les coûts de production de l'OCSGE ont été très lourds en Occitanie, alors que d'autres régions en France sont allées plus loin avec des coûts moindres

Le contrôle qualité est un investissement des territoires bénéfique et rentable économiquement.

Lors de l'intervention de Virginie Choppin sur la compatibilité de - l'ancienne - OCSGE avec les productions Nouvelle génération, où elle souligne l'implication de coûts engendrés pour pallier les ruptures statistiques, Hélène Durand affirme qu'il est impossible d'affiner les géométries de départ : certaines Régions en France ont fait des choix de géométrie qui leur sont propres car elles ont mesuré à quel point ce serait important par la suite.

Dans de nombreuses régions, les productions OCS ont été en phase avec les problématiques de fermeture des milieux, de Trame Verte et Bleue, de chartes paysagères... car elles ont été déclinées à partir de données produites localement. D'ailleurs, la Normandie a réalisé l'exercice inédit de convergence d'un MOS avec les données OCSGE sur les limites parcellaires et l'appui des fichiers fonciers pour qualifier la densité.

4. Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT)

Virginie Choppin informe que l'agence a eu beaucoup **recours à l'OCSGE, qui s'est révélée utile pour la prise de décisions et l'élaboration de statistiques.** L'agence a réutilisé des termes de nomenclature d'OCS produites antérieurement et présenté aux élus les données une fois les deux dimensions croisées, facilitant ainsi leur interprétation.

L'AUAT a cependant **retravaillé la catégorie US 235** selon la méthode du CEREMA avec l'utilisation de fichiers fonciers, ainsi que les bases de données propres à l'agence sur les zones d'activités commerciales. Cependant, la catégorie « Sans usage » (6.3) pose des difficultés auxquelles on peut répondre grâce à l'imbrication de nouvelles classes à l'OCSGE, tel que présenté dans le projet OCS ID (*Diapo 13*). **Dans l'idéal, tous les postes devraient avoir plus de précisions.**

5. Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Fanchon Richart informe que Le Parc dispose d'une nomenclature à 72 postes à laquelle travaille régulièrement Alisé Géomatique. Les données OCS diachroniques sont régulièrement mises à jour par Le Grand Narbonne. Une nouvelle OCS est programmée avec l'orthophoto 2021 de l'IGN.

L'OCS est utilisée pour la mise à jour de la Trame Verte et Bleue, les diagnostics de territoires, la mesure des taux d'artificialisation, le calcul de la vitesse d'embroussaillage des milieux naturels (pelouses, garrigues,

forets), la mesure de l'élévation du niveau de la mer et de la salinisation des zones humides. De plus cet OCS sert à la Chambre d'agriculture pour travailler sur les friches et les projets pastoraux.

Hélène Durand affirme que la **mutualisation ente parc (PNR Narbonnaise) et SCOT (Le Grand Narbonne)** est visionnaire, alliant vision urbaine et biodiversité, consensus et compromis, laissant la possibilité de réinventer la donnée dans le temps. **La moitié de la nomenclature est constituée de postes agricoles et naturels** avec un fort ancrage sur les zones NATURA 2000.

Hélène Durand mentionne qu'Alisé géomatique supporte le Programme Local de l'Habitat du Grand Narbonne, avant de rappeler que le département de l'Aude possède un modèle partant de l'OCSGE venant enrichir le MOS local. Il est important de ne pas opposer données OCS locales et OCSGE sous prétexte de suivi réglementaire.

6. Perpignan Méditerranée Métropole

Frederic Porte explique que l'occupation du sol a été réalisée il y a deux ans à la demande de la direction urbanisme (suivi SCOT et PLUI). Cette dernière se réunira prochainement sur le sujet OCS. La Métropole cherche à faire remonter les besoins métier des différentes directions.

7. Conseil Départemental de l'Aude

Samuel Delorme informe que le CD 11, en tant que personne publique associée, a besoin d'une nouvelle OCS pour le suivi de l'évolution du territoire de façon générale, mais porte plus particulièrement son attention sur **les friches agricoles** :

- Le comité pilotage Friche de la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF) a besoin de tenir un inventaire de meilleure qualité que celui dont il dispose actuellement.
- Le CD 11 appartient au groupe de Travail CREFAO de la SAFER pour identifier les friches
- Le CD 11 s'intéresse également aux friches agricoles à travers le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) pour les problématiques d'inondation.

8. Conseil Départemental de l'Hérault

Anaïs Lafaye mentionne que le CD 34 dispose d'une BD Sol réalisée par l'ancienne association climatologique de l'Hérault et **aurait besoin d'une nouvelle OCS pour déterminer la qualité des sols**. Bien qu'intéressé par le projet OCS ID, le CD 34 n'y participera pas financièrement.

9. Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Timothée Schlatter évoque un intérêt important pour les **friches agricoles et les zones humides**.

10. Région Occitanie (Biodiversité)

Sébastien Guibert affirme que l'OCS permet de **reporter la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification. Multiplier le nombre de postes naturels servira à la restauration et au maintien des espaces naturels**. Il souligne que les dates du projet sont difficiles à respecter. Serge Herviou en profite pour rappeler que les dates sont des propositions et informe que la production de données peut se dérouler sur quelques semaines ou quelques mois. La phase de préparation est la plus longue.

11. Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Pour David Cottalorda, il serait intéressant que la Région accompagne les territoires dans l'utilisation de l'OCS et qu'elle participe aussi financièrement au projet OCS ID (autrement qu'à travers le FEDER). **ND** : Pour plus d'informations à ce sujet, consulter le point suivant : *Position de la DAFU/Région Occitanie*

B. Position de la DAFU/ Région Occitanie (Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Foncier)

Pierre Pageau explique que la DAFU travaille à la mise en œuvre de la politique ZAN. Des données sont nécessaires pour suivre l'injonction réglementaire de la mise en œuvre de trajectoires de réduction de l'artificialisation. **Comme l'objectif de réduction d'artificialisation / consommation d'espaces sera territorialisé, un référentiel commun servira de support à l'addition des trajectoires locales pour obtenir des chiffres à l'échelle régionale. Le produit OCSGE déployé par l'IGN et utilisé par les services de l'État sera très probablement la référence dans les années à venir.** Les décrets de la loi Climat et Résilience s'appuieraient dessus, et il alimenterait les données de l'observatoire de l'artificialisation. **Les travaux d'emboîtement de nomenclature sont légitimes au vu des besoins utilisateurs mais ne sont pas une priorité pour la Région.**

Cependant, la loi prévoit pour la première tranche 2021-2030 une réduction de 50% de la consommation d'espaces par rapport aux dix années précédentes. Or sur la période 2011-2020, les données utilisées dans les outils de diagnostic sont les fichiers fonciers car il n'existe qu'un millésime d'OCS GE à l'échelle de l'Occitanie, avec deux dates différentes (2013 et 2015). Il n'y a pas de financement à l'échelle régionale prévu pour le suivi de l'artificialisation et la DAFU privilégie le référentiel national, même si cette position n'est pas définitive. En réponse à la question de Serge Herviou sur **la participation financière de de la Région à un millésime ancien à l'échelle de l'Occitanie pour la période 2011-2020**, Pierre Pageau affirme que ce serait **davantage envisageable, mais que la question n'a pas été soulevée en interne.**

Hélène Durand rappelle que les échéances d'application prévues par la loi pour le SRADDET, les SCOT et les PLU sont courtes, et peu de Régions sont prêtes à utiliser les données OCS comme principale ressource, privilégiant les fichiers fonciers. De plus, les définitions de consommation et d'artificialisation sont floues. L'imperméabilisation et la fonctionnalité des sols sont des sujets d'avenir. Les bilans doivent recouper la réalité des territoires, sinon ce sera seulement une bataille de chiffres.

C. Dossier FEDER

Les participants du GT intéressés pour participer à la production de données sont invités à se tourner vers les différentes directions de leur organisme pour faire remonter les besoins utilisateur. Cela permettra de déposer un dossier FEDER 2021/ 2027 au plus tôt, prenant en compte les importants délais de financement. Les participants seront recontactés à ce sujet au milieu du mois de janvier.

Philippe Abadie (IGN) conseille d'identifier rapidement les participants et surtout le porteur du projet qui doit être unique (OPenIG pressenti). Un tel projet requiert d'avancer les fonds car les financements sont délivrés entre six mois et un an après le début de la réalisation du projet. Craignant qu'une multiplicité des tâches et acteurs impliqués rendent l'élaboration du dossier trop compliquée, il propose :

- **d'indiquer la production d'un millésime ancien sur toute la région Occitanie ;**
- **d'inscrire le projet dans les axes stratégiques de la Région (ex: compléter productions AUAT, enrichissement de la donnée...)** ;
- **AMO locale pour l'élaboration d'une nouvelle nomenclature**

Philippe Abadie s'interroge sur l'option de se baser sur les données OCSGE déjà disponibles pour réaliser un millésime ancien, ou d'attendre la production des deux nouveaux millésimes nouvelle génération, dont on ne connaît toujours pas les différences avec l'ancienne production. Selon Hélène Durand, l'ancienne et la nouvelle génération de l'OCSGE ne seront pas compatibles car les géométries de base et les méthodes ont évolué.

Serge Herviou précise que le projet OCS ID aurait non seulement la volonté d'enrichir les millésimes anciens, mais aussi de les rendre les millésimes compatibles entre eux. Philippe Abadie pense que **l'IGN aura à cœur d'apporter son expertise.**

Virginie Choppin met en garde contre le **danger d'attendre pour déposer un dossier FEDER et propose d'y indiquer la production d'un millésime ancien.** La comparaison entre l'ancienne OCSGE et le département du Gers en Nouvelle Génération sera livrée trop tard.

Serge Herviou prévient que le **risque de simplifier la demande dans le dossier FEDER est qu'elle ne réponde pas à un certain nombre de besoins locaux.**

Hélène Durand explique que plusieurs régions ont su dépasser les blocages qu'affronte la Région Occitanie, faisant converger les demandes en partant de rien (ex : ex Nord-Pas-de-Calais avec Lille qui dispose de

15 millésimes). Elle rappelle l'importance de débats nourris (incidence sur indicateurs, qualités des indicateurs, historiques) concentrés dans les ateliers métier.

Selon Sébastien Guibert, la mouture FEDER 2021/2027 sera terminée d'ici avril-mai 2022. Il conseille de déposer une lettre d'intention en spécifiant qu'il existe encore des interrogations.

VI – ORGANISATION (ETAPES A VENIR)

Qui	Quoi	Quand
OPenIG	Envoyer sondage Framadate pour planifier une nouvelle réunion OCS à la fin du mois de janvier	Début janvier
OPenIG	Contacteur les participants du GT OCS intéressés par la production de données pour évaluer le budget que leur structure peut consacrer à la proposition de projet OCS ID	Mi-janvier 2022
OPenIG	Envoyer un questionnaire au GT pour préfigurer les sous-groupes de travail à constituer.	Janvier 2022
Tous les membres du GT OCS	Consulter leurs directions pour déterminer les besoins en données OCS	Janvier 2022
PNRGC	Poursuivre le travail de correspondance entre nomenclature du parc et N4D	A partir de mi-janvier 2022